

PROCÉDURE ET MODALITÉS D'INCLUSION D'UN CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP OU À BESOINS SPECIFIQUES

De l'identification des besoins à la mise en place des adaptations et aménagements



PRINCIPAUX ACTEURS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

• **Pour les bénéficiaires de formation professionnelle continue** : selon la situation et le statut du bénéficiaire, orientation possible vers : Agefiph, FIPHP, MDPH, Cap emploi, France Travail, OPCO, etc.

• **Pour la formation initiale scolaire** : orientation possible de l'élève et/ou de son représentant légal vers la MDPH pour l'évaluation des besoins et l'étude des mesures de compensation.

À RETENIR

Confidentialité

Anticipation : signalez vos besoins le plus tôt possible.

Dossier complet = traitement plus rapide

● **Référente handicap**

Lucie LIOT
contact@cneac.fr
02.54.01.12.27

● **Accompagnant handicap**

Samuel CORRIGOU
contact@cneac.fr
02.54.01.12.27

Cette procédure est mise en place pour garantir l'égalité des chances et sécuriser le parcours de chaque candidat.

CNEAC